

## ARRETE DU MAIRE

### LE MAIRE DE LA SOUTERRAINE

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2211.1 et suivants,  
VU le Code de la Route et notamment les articles R. 44 et 225,  
VU l'arrêté Ministériel du 24 Novembre 1967 sur la signalisation des routes, autoroutes, modifié et complété,  
VU l'article R. 610-5 du code pénal,  
VU la demande présentée par Madame BONNETBLANC Mélanie et Monsieur EMILE Kévin - 11, Rue de la Font aux Moines - 23300 LA SOUTERRAINE, à l'effet d'obtenir l'autorisation de stationner un camion pour un emménagement au n°11, Rue du Marché au Blé le lundi 07 mai 2018 de 09 h 00 à 19 h 00 et le mardi 08 mai 2018 de 09 h 00 à 19 h 00.

**CONSIDERANT** que cet emménagement ne doit pas porter atteinte à la sécurité de la voie publique et qu'il nécessite la mise en place d'une réglementation de la circulation et du stationnement.

### ARRETE

- Article 1 :** Cet emménagement décrit dans la demande susvisée est autorisé sous respect des conditions suivantes.
- Article 2 :** Pendant la durée de son emménagement, le stationnement et la circulation seront interdits rue du Marché au Blé. Une déviation sera mise en place par la Rue Neuve.
- Article 3 :** Toute la signalisation réglementaire sera mise en place par le demandeur et sous sa responsabilité conformément à la réglementation en vigueur. Le demandeur devra prendre toutes les mesures de sécurité tendant à prévenir tout accident pouvant résulter de ce déménagement.
- Article 4 :** Le demandeur devra obligatoirement présenter une attestation d'assurance la couvrant vis-à-vis des tiers contre les accidents de toutes natures que cet emménagement pourrait entraîner.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie et Monsieur Le Maire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, le trois mai deux mille dix-huit.

#### Destinataires :

- *Le Maire de La Souterraine,*
- *Monsieur Le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine,*
- *Madame BONNETBLANC Mélanie et Monsieur EMILE Kévin.*



Le Maire,

Jean François MUGUAY

